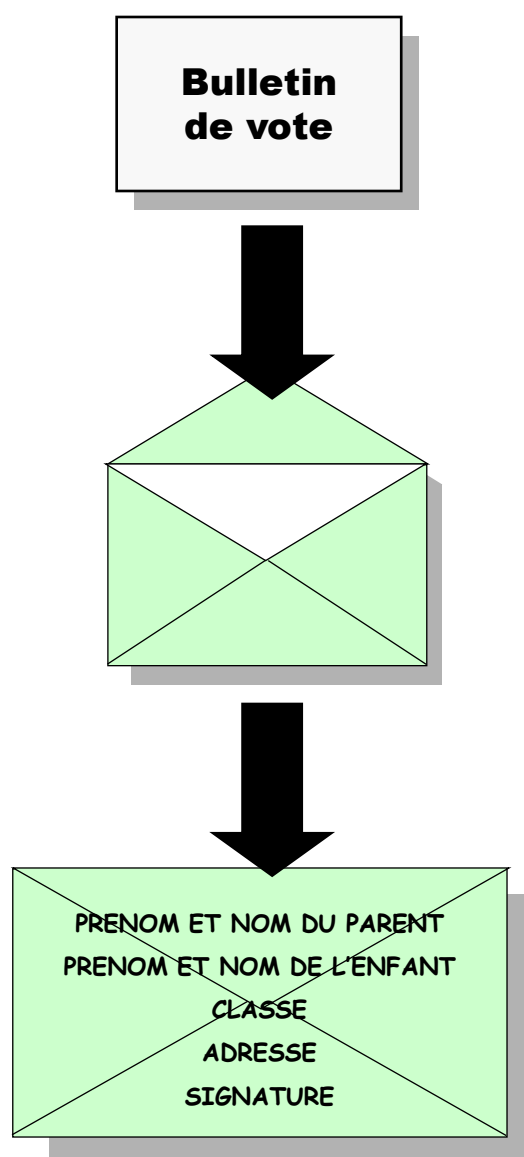


Elections des représentants des parents d'élèves

Vendredi 10 octobre 2014

Plutôt que de ne pas voter, JE VOTE PAR CORRESPONDANCE (entre le 6 et le 10 octobre)



Je mets mon bulletin de vote dans la petite enveloppe et je la cache



Je n'écris rien sur mon bulletin, je n'entoure pas de nom, sinon mon vote est nul

Je mets la petite enveloppe dans la grande enveloppe et je la cache



Je n'écris rien sur ma petite enveloppe sinon mon vote est nul

Au dos de la grande enveloppe j'écris obligatoirement mon prénom et mon nom, ceux de mon enfant, sa classe, mon adresse et je signe

Je donne mon enveloppe à l'enseignant de mon enfant, au chef d'établissement ou à la loge de l'école

Attention ! LES DEUX PARENTS VOTENT DANS CHAQUE ECOLE ET COLLEGE

Si vous avez un enfant ou plus en maternelle, en élémentaire et/ou collège

- **Le père vote** une fois dans chaque école et collège
- **La mère vote** une fois dans chaque école et collège